



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-163
-DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché public de travaux n°190016CGT : Création de vestiaires et rénovation du Coscec de Furiani : Attribution du lot 4 : Bardages des façades.

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché public de travaux n°190016CGT : Création de vestiaires et rénovation du Cosec de Furiani : Attribution du lot 4 : Bardages des façades.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°180019CGT pour la création de vestiaires et la rénovation du Cosec de Furiani attribué au groupement conjoint « SARL Borrely Rochefort Architecture (mandataire) / SARL SMI / SARL ISB », par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 10/09/2018 ;

Vu la consultation n°190016CGT lancée le 06/08/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de création de vestiaires et rénovation du Cosec de Furiani – Lot 4 : Bardages des façades ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre SARL Borrely Rochefort Architecture (mandataire) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 09/12/2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché de travaux n°190016CGT concernant la création de vestiaires et la rénovation du Cosec de Furiani – Lot 4.

OBJET : Marché public de travaux n°190016CGT : Création de vestiaires et rénovation du Cosec de Furiani : Attribution du lot 4 : Bardages des façades.

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux n°190016CGT concernant la création de vestiaires et la rénovation du Cosec de Furiani – Lot 4, à la SAS FUSELLA CM sise 20290 Borgo (n° SIRET : 414 678 391 00015), pour un montant de 102 147 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **09 JAN 2020**
et publication ou notification
du **09 JAN. 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.